

ITIE GABON

COLLEGE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Plan d'Action pour la Divulgation des Contrats Pétroliers, Gaziers et Miniers



Préparé par :

PosiDev Ltd

Avril 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
1.1. CONTEXTE ET OBJECTIF	5
1.2. NATURE ET PERIMETRE DE LA MISSION	5
2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	6
2.1. REUNION D'OUVERTURE ET DE PLANIFICATION	6
2.2. ÉTUDE CARTOGRAPHIQUE SUR LA TRANSPARENCE DES CONTRATS AU GABON	6
2.2.1 Identification des parties prenantes	6
2.2.2 Collecte des données	6
2.2.4 Identification des difficultés et contraintes juridiques	7
2.3. FINALISATION ET REPORTING	7
2.3.1 Soumission du rapport Cartographique	7
2.3.2 Soumission du plan de divulgation	7
3. PLAN D'ACTION POUR LA DIVULGATION DES CONTRATS	8
3.1. DISCUTER DES OBJECTIFS DE DIVULGATION DES CONTRATS AU GABON	11
3.2. PARTICIPATION DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE GABONAIS	12
3.3. IDENTIFIER TOUS LES CONTRATS DU SECTEUR EXTRACTIFS EN VIGUEUR AU GABON ET LES CONTRATS SIGNES A PARTIR 1 ER JANVIER 2021	13
3.4. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE DIVULGATION DES CONTRATS DU GABON ET IDENTIFIER LES SOLUTIONS IMMEDIATES	14
3.5. PROCEDER A UN EXAMEN JURIDIQUE ET CONVENIR DE RECOMMANDATIONS POUR SURMONTER LES OBSTACLES JURIDIQUES	15
3.6. TROUVER UN ACCORD SUR LES METHODES A UTILISER POUR LA DIVULGATION DES CONTRATS AU GABON	16
3.7. REALISER DES ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU GMP DE L'ITIE GABON ET LES PARTIES PRENANTES	17
3.8. DIVULGATION EFFECTIVE DES CONTRATS DU SECTEUR EXTRACTIF AU GABON	17
3.9. IDENTIFIER LES RESSOURCES	18
3.10. ÉTABLIR DES DELAIS REALISABLES POUR TOUTES LES ACTIVITES	19
ANNEXES	20
ANNEXE : PHASE 1	21

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Liste des abréviations</i>	4
--	---

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1: Étapes de divulgation</i>	8
<i>Figure 2: Participation du Secteur public et privée</i>	12
<i>Figure 3 : cadrage et appel d'offre</i>	13
<i>Figure 4: Prise de connaissance</i>	14
<i>Figure 5: Exemen juridique</i>	15
<i>Figure 6 Enquete et apprentissage</i>	16
<i>Figure 7 : Étapes de réalisation</i>	17
<i>Figure 8: Processus de Divulgation</i>	18

Tableau 1: Liste des abréviations

Abréviations	
DGH	Direction Générale des Hydrocarbures
DGMG	Direction Générale des Mines et de la Géologie
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
CEPP	Contrat d'Exploration et de Partage de Production
DGEPPF	Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale
UPEGA	Union Pétrolière Gabonaise
UMIGA	Union Minière du Gabon
GMP	Groupe Multipartite
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et objectif

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme internationale visant à promouvoir, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la bonne gouvernance des revenus publics issus de leur extraction.

Le Gabon a rejoint l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2003, mais a perdu son statut de pays mettant en œuvre l'ITIE en février 2013. En octobre 2021, le pays a été réintégré en tant que pays mettant en œuvre l'ITIE.

L'industrie extractive du Gabon est principalement dominée par la production du pétrole et du manganèse. La mise en œuvre de l'ITIE au Gabon offre une opportunité unique de transformer les engagements de transparence en une meilleure gouvernance de l'industrie Extractive gabonaise à travers une approche multipartite.

L'ITIE Gabon est mise en œuvre conformément aux dispositions du Décret **n°0077/PR/MER du 22 mars 2021** portant réorganisation du groupe d'intérêt de l'initiative pour la transparence des industries extractives au Gabon.

Actuellement, le Gabon s'est lancé dans la publication du rapport ITIE qui couvre les revenus du secteur extractif au titre de l'année 2021.

L'objectif de la mission est de proposer un Plan d'Action pour la Divulgence des Contrats pétroliers, gaziers et miniers qui permettrait au Groupe Multipartite GMP de l'ITIE Gabon de répondre à l'exigence 2.4 de la norme ITIE 2019, en vue de la divulgation effective des contrats au Gabon.

L'exigence 2.4 stipule que : « *les pays mettant en œuvre sont tenus, à compter du 1 er janvier 2021, de divulguer tous les contrats et licences qui sont octroyés ou modifiés. Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont encouragés à divulguer publiquement tous les contrats et licences qui fixent les conditions d'exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux*»

1.2. Nature et périmètre de la mission

Le rapport cartographique nous a permis de:

- ▶ examiner le cadre institutionnel déterminant le rôle des différentes entités dans l'établissement et le suivi des contrats ;
- ▶ déterminer la politique existante en matière de transparence des contrats au Gabon, spécifiques au secteur extractif;
- ▶ examiner la portée de l'exigence 2.4 en dressant l'inventaire des contrats actifs au Gabon dans les secteurs du pétrole, du gaz et des mines. Cet examen a consisté à identifier les conventions connexes, licences, concessions, accords de partage de production et autres accords conclus par le Gouvernement ;
- ▶ examiner l'accès du public aux informations relatives aux contrats disponibles dans les systèmes des administrations et des entreprises.

2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Nous avons adopté une approche en quatre (4) phases pour faciliter l'analyse et le travail du plan de divulgation des contrats. Chacune de ces phases fournit les éléments nécessaires à la collecte, l'assimilation et l'analyse du plan de divulgation des contrats du secteur extractif au Gabon :

- ▶ réunion d'ouverture et de planification ;
- ▶ étude cartographique et Rapport d'étude cartographique ;
- ▶ réunion du GMP de l'ITIE Gabon, formation et soutien ;
- ▶ finalisation et reporting.

2.1. Réunion d'ouverture et de planification

Nous avons tenu une réunion de démarrage le 03 mars 2023 avec les représentants du Collège de l'Administration Publique de l'ITIE Gabon.

Cette réunion a permis de :

- i. prendre connaissance de la situation de transparence des contrats dans le secteur extractif au Gabon ;
- ii. obtenir des informations complémentaires nécessaires au démarrage des travaux et des clarifications sur les termes de référence.

Au terme de cette réunion, nous avons élaboré un plan d'action et identifié les structures impliquées dans les différentes phases de notre étude.

Nous avons procédé à un examen de l'état des lieux et du périmètre en collaboration avec le Collège de l'Administration Publique membre GMP de l'ITIE Gabon.

2.2. Étude cartographique sur la transparence des contrats au Gabon

2.2.1 Identification des parties prenantes

Sur la base de la réunion d'ouverture et des Termes de Référence de la mission, les parties prenantes identifiées se présentent comme suit :

- ▶ Ministère des Mines et de la Géologie ;
- ▶ Ministère du Pétrole et du Gaz ;
- ▶ Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption ;
- ▶ Union Pétrolière Gabonaise (UPEGA) ;
- ▶ Union Minière du Gabon (UMIGA).

2.2.2 Collecte des données

Nous avons procédé à la collecte des données auprès des administrations publiques et des parties prenantes.

2.2.3 Identification des difficultés et contraintes juridiques

À travers la revue documentaire et les réunions avec les différentes administrations gouvernementales, nous avons identifié les contraintes juridiques, administratives, ou procédurales/pratiques liées à la divulgation des contrats.

Ces contraintes ont été par la suite compilées et rapportées en conséquent :

- Absence des textes d'application à la loi 021/2014 du 30 janvier 2015 adossée à la Directive CEMAC N° 06/UEAC-190-CM-22 ;
- Clauses de confidentialité interdisant la divulgation des contrats et des conventions actuel ;
- Absence d'une plateforme dédiée à la divulgation des contrats.

Ces contraintes ont été compilées et rapportées dans le rapport cartographique soumis le 4 mars 2023.

2.3. Finalisation et Reporting

2.3.1 Soumission du rapport Cartographique

A l'issue des travaux le rapport a été soumis au Collège de l'Administration Publique de l'EITI Gabon et au Secrétariat Technique Permanent pour commentaires. Le rapport synthétise le résultat des travaux, analyses et réunions effectués durant la mission.

2.3.2 Soumission du plan de divulgation

Suivant les commentaires du Collège de l'Administration Publique de l'EITI Gabon, un plan divulgation sera soumis, conformément aux Termes de Référence.

2.3.3 Atelier de formation et de validation du plan d'action pour la divulgation des contrats

Le but de cet atelier est de s'assurer que le plan d'action proposé est réalisable et efficace pour atteindre les objectifs prévus dans le processus de divulgation des contrats au Gabon. En validant ce plan de divulgation, les parties prenantes peuvent s'assurer que le processus est transparent et cohérent, et qu'il est conforme aux exigences légales et réglementaires.

2.3.4 Séminaire de présentation du plan de divulgation des contrats

Le séminaire a pour objet de présenter aux autorités gouvernementales une stratégie de mise en œuvre du plan de divulgation des contrats du secteur extractif pour répondre à l'exigence 2.4 de la Norme 2019 de l'ITIE.

3. Plan d'action pour la divulgation des contrats

Sur la base de l'étude cartographique et de nos réunions avec les différentes parties prenantes, nous avons élaboré un plan d'action de divulgation des contrats du secteur extractif au Gabon en 10 étapes. Ce plan est aussi conforme aux directives du Secrétariat International de l'ITIE pour la transparence des contrats.

FIGURE 1: ÉTAPES DE DIVULGATION



TABEAU 2: DATES PROPOSÉES

N°	Activités	Date proposée
1	Discuter des objectifs de divulgation des contrats	
Sous activités	<i>1ere Réunion les Administrations gouvernementales (DGH, DGMG, DGI, DGCP, DGDDI et Autres)</i>	24 avril 2023
	<i>2e Réunion avec la société Civile</i>	08 mai 2023
	<i>3e Réunion avec les représentants du secteur extractif au Gabon (UPGA/UMIGA et Autre)</i>	25 juin 2023
	Prise en compte et analyse des recommandations relatives aux discussions sur les objectifs de divulgation	1er juillet au 30 septembre 2023
2	Participation des secteurs public et privé gabonais	
Sous activités	<i>Initier des discussions entre les Administrations gouvernementales, et les entreprises du secteur extractif</i>	Du 02 au 04 octobre 2023
	<i>Passer en revue la norme mondiale sur la divulgation des contrats ainsi que les bonnes pratiques au sein du gouvernement et des entreprises du secteur extractif impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon</i>	Du 09 au 13 octobre 2023
	<i>Organiser des formations par les pairs avec les pays tels que le Sénégal, la République du Congo ou encore la République Démocratique du Congo</i>	Du 23 au 27 octobre 2023
	<i>Sensibiliser les sociétés du secteur extractif à la transparence des contrats au Gabon et les encourager à soutenir l'État dans cette démarche</i>	Du 1er au 30 novembre 2023
	<i>Consulter les membres du GMP de l'ITIE Gabon pour documenter les principales contraintes liées à la divulgation contractuelle</i>	1er décembre 2023
	<i>Tenir des entretiens avec la société civile et d'autres groupes d'intérêt afin d'identifier, de documenter et de communiquer les demandes de la population concernant la transparence des contrats au Gabon</i>	05 décembre 2023
3	Identifier tous les contrats du secteur extractifs en vigueur au Gabon et les contrats signés à partir 1 er janvier 2021	
Sous activités	<i>Étude de cadrage des contrats du secteur extractifs en vigueur au Gabon</i>	Du 07 au 18 décembre 2023
	<i>Identifier les appels d'offres et les négociations de contrats actuels et avenir</i>	19 décembre 2023
4	Analyse de la situation actuelle de divulgation des contrats du Gabon et identifier les solutions immédiates	
Sous activités	<i>Exercice de cadrage sur les sites web du gouvernement et des entreprises</i>	25 décembre 2023
	<i>Sensibiliser les entreprises à la possibilité de divulguer volontairement leurs contrats</i>	Du 26 au 29 décembre 2023
5	Procéder à un examen juridique et convenir de recommandations pour surmonter les obstacles juridiques	
Sous activités	<i>Faire évaluer par un juriste les contrats types et identifier les obstacles juridiques à la divulgation de ces contrats</i>	Du 03 au 31 janvier 2024
	<i>Tenir des discussions du cadre juridique avec les entreprises et les ministères pour favoriser la transparence</i>	Du 05 au 08 février 2024
	<i>Organiser des ateliers de renforcement des capacités</i>	Du 12 au 14 février 2024
6	Trouver un accord sur les méthodes à utiliser pour la divulgation des contrats	
Sous activités	<i>Examiner les pratiques actuelles de divulgation des contrats et les plateformes disponibles</i>	23 février 2024
	<i>Déterminer les lacunes dans les pratiques actuelles de divulgation afin de déterminer si des améliorations sont nécessaires</i>	05 mars 2024
	<i>Identifier des méthodes efficaces et efficaces de divulgation des contrats qui peuvent être intégrées aux systèmes actuels</i>	07 mars 2024
	<i>Déterminer les ressources nécessaires pour établir et maintenir des systèmes efficaces de divulgation des contrats</i>	Du 12 au 15 mars 2024
7	Réaliser des activités de renforcement des capacités	

N°	Activités	Date proposée
Sous activités	<i>Organiser des ateliers sur l'analyse des contrats</i>	Du 11 au 13 mars 2024
	<i>Apprentissage sur la divulgation des contrats par les pairs avec les autres pays</i>	Du 18 au 22 mars 2024
	<i>Formations sur la manière de relier l'utilisation des contrats avec d'autres outils afin d'orienter la politique tel que la modélisation financière et la prévision des revenus.</i>	Du 25 au 28 mars 2024
8	Divulgation effective des contrats du secteur extractif	
Sous activités	<i>Exercice de cadrage des contrats extractifs en vigueur dans le pays et dresser une liste publique de tous les contrats</i>	Du 02 au 04 avril 2024
	<i>Solliciter les ministères pertinents qui pourraient héberger le site de divulgation des contrats</i>	Du 08 au 12 avril 2024
	<i>Comprendre les modalités d'exécution des contrats</i>	Du 16 au 19 avril 2024
	<i>Identifier l'agence ou la personne dans l'agence qui est responsable de la publication des contrats</i>	22 au 26 avril 2024
	<i>Déterminer si des règles internes ou d'autres instruments juridiques sont nécessaires de la part de l'agence hôte</i>	Du 06 au 28 mai 2024

DIVULGATION A L'HORIZON JUILLET 2024

3.1. Discuter des objectifs de divulgation des contrats au Gabon

Les membres du Groupe multipartite (GMP) de l'ITIE Gabon doit convenir sur les avantages liés à la divulgation de contrats au Gabon et informer leurs administrations respectives. Pour cela, un certain nombre d'activités doivent être menés à savoir :

Discuter des objectifs

Le GMP de l'ITIE Gabon doit discuter des objectifs en vue de la divulgation des contrats. Ces objectifs peuvent être les suivants :

- *Transparence du gouvernement gabonais et des sociétés pétrolières et minières dans le pays (UPEGA, UMIGA et autres) ;*
- *Responsabilité du gouvernement gabonais envers les citoyens dans la gestion des ressources naturelles non renouvelables ;*
- *Gestion des risques liés à la négociation, à la mal-information, à la réputation et au recouvrement non équitable des revenus ; Conformité aux lois gabonaises ainsi qu'aux règles et pratiques de bonne gouvernance au Gabon.*



Discuter des problèmes ou des difficultés actuelles dans le secteur extractif

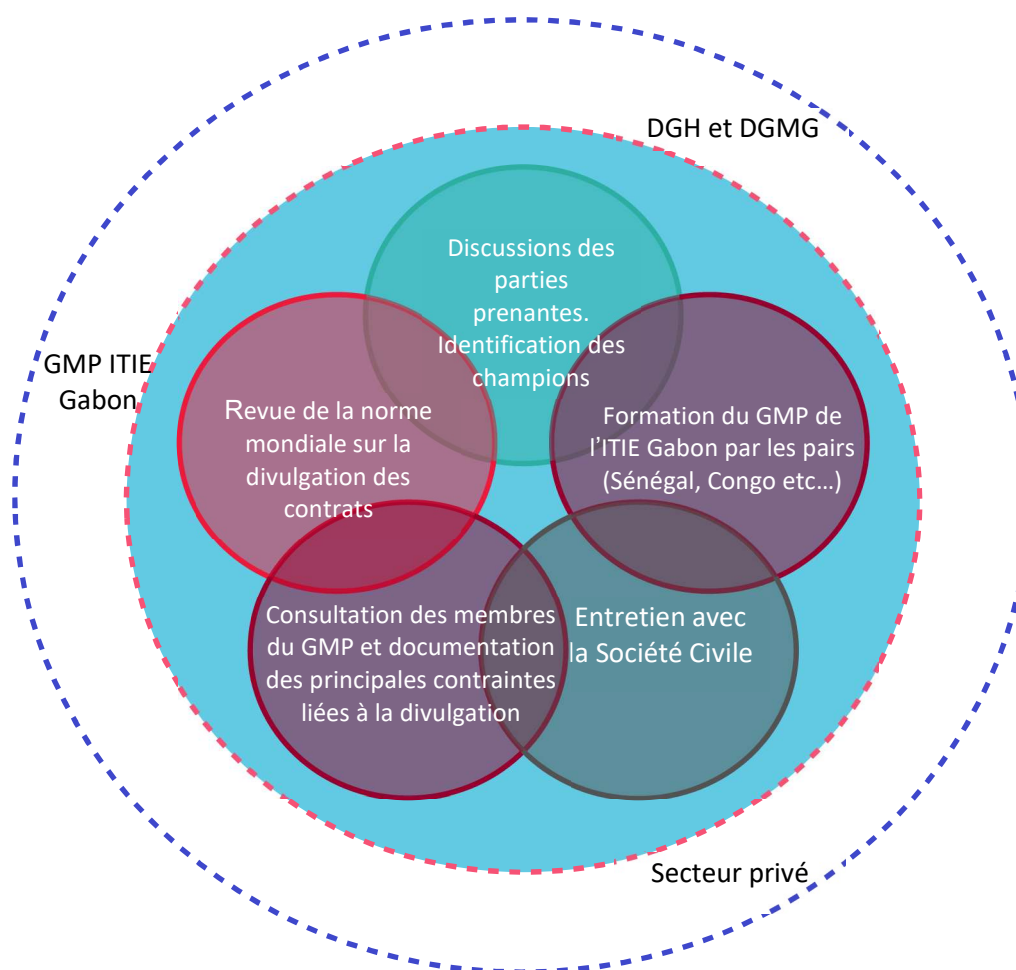
Le but est d'identifier les difficultés et proposer des solutions le cas échéant.

Dans l'ensemble, les problèmes que la divulgation peut résoudre dans les contrats sont nombreux. En garantissant la transparence, les parties prenantes (Société Civile au Gabon, DGH, DGMG, DGI, DGCPT, DGDDI, médias et autres) peuvent éviter les malentendus, garantir des conditions justes et équitables, améliorer la confiance entre les parties et assurer le respect des clauses contractuelles.

Les discussions sur les objectifs de la divulgation des contrats peuvent s'étendre sur trois (3) réunions du GMP de l'ITIE Gabon, sur une période allant du 24 avril 2023 au 30 septembre 2023.

3.2. Faire participer les secteurs public et privé Gabonais

FIGURE 2: PARTICIPATION DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE



Cette étape permettra au GMP de l'ITIE Gabon (Société Civile, Administration Publique, Opérateurs Publics et Secteur Privé) d'élaborer un plan d'engagement de toutes les parties prenantes, s'assurer que le gouvernement et les opérateurs apportent leur soutien afin que la divulgation participe à la mise en œuvre des exigences de la Norme ITIE 2019.

Pour cette étape le GMP de l'ITIE Gabon doit mener des actions suivantes :

- Initier des discussions entre la DGH, la DGMG et les entreprises du secteur extractif au Gabon;
- Identifier les champions des secteurs public et privé gabonais pour préparer des messages clés sur l'importance de la transparence des contrats pour les différentes parties prenantes ;
- Passer en revue la norme mondiale sur la divulgation des contrats, les bonnes pratiques au sein du gouvernement et des entreprises secteur extractif gabonais qui participent à la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon, ainsi que les moyens de soutien disponibles auprès des entreprises, des bailleurs de fonds internationaux, des états donateurs et/ou d'autres institutions ;

- Former le GMP de l'ITIE Gabon par les pairs des pays tels que le Sénégal, la République du Congo ou encore la République Démocratique du Congo qui font preuve d'un engagement politique significatif en faveur de la transparence des contrats;
- Initier une campagne de sensibilisation des sociétés du secteur extractif qui ont la volonté de soutenir l'État vers la transparence des contrats, solliciter aux entreprises disposées à partager les informations de l'évolution de leur soutien à la divulgation des contrats au Gabon;
- Consulter les membres du GMP de l'ITIE Gabon pour documenter les principales contraintes liées à la divulgation contractuelle, les comparer avec les contraintes similaires documentées avec d'autres pays et entreprises, et les résoudre pour les diminuer. Discuter des approches communes pour des réponses spécifiques et adaptées à la situation et, mettre en place un plan pour répondre à ces contraintes en utilisant les moyens essentiels ;
- S'entretenir avec la société civile et d'autres groupes d'intérêts au Gabon pour identifier, documenter et communiquer les requêtes des populations sur la transparence des contrats.

Les sept (7) activités liées aux engagements et à la participation du secteur public et privé dans le processus de divulgation des contrats pourraient s'étaler sur une période allant du 02 octobre au 05 décembre 2023.

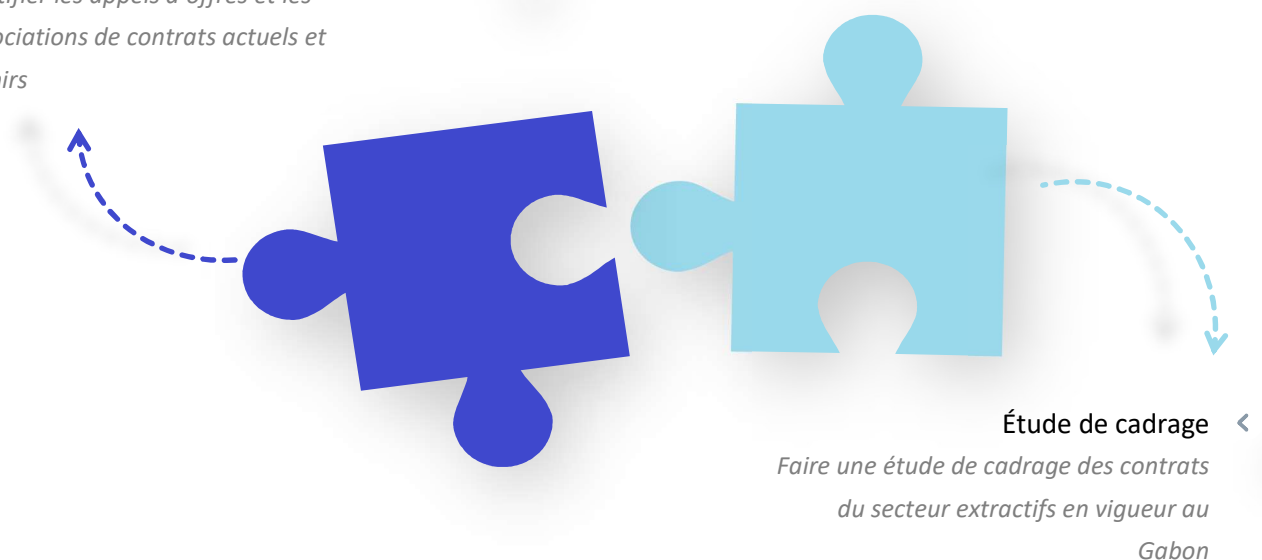
3.3. Identifier tous les contrats du secteur extractif en vigueur au Gabon et les contrats signés et amendés à partir du 1^{er} janvier 2021

L'obligation de divulgation des contrats de l'ITIE est entrée en vigueur le 1er janvier 2021, et il est essentiel que le GMP de l'ITIE Gabon se prépare à divulguer tous les contrats qui doivent être divulgués et qu'il en conserve une trace. Pour ce faire, il serait utile que le GMP de l'ITIE Gabon surveille de près les **appels d'offres lancés** tel que 12th Round (<http://gabon12thround.com>) ou **directement négociés** avant et après la date limite. De cette manière, il peut contrôler et maintenir efficacement une liste complète des contrats à divulguer. Pour ce faire, le GMP de l'ITIE Gabon doit :

Identifier les appels d'offres <

Identifier les appels d'offres et les négociations de contrats actuels et futurs

FIGURE 3 : CADRAGE ET APPEL D'OFFRE



Dans l'ensemble, l'étude cartographique ou de cadrage des contrats du secteur extractif en vigueur au Gabon, fournira une base pour la prise de décision et l'élaboration de politiques dans le secteur

extractif, dans le but de promouvoir la divulgation des contrats. Une revue de la base de l'étude cartographique préliminaire réalisé en mars 2023 sera nécessaire pour prendre en compte des éventuelles mises à jour.

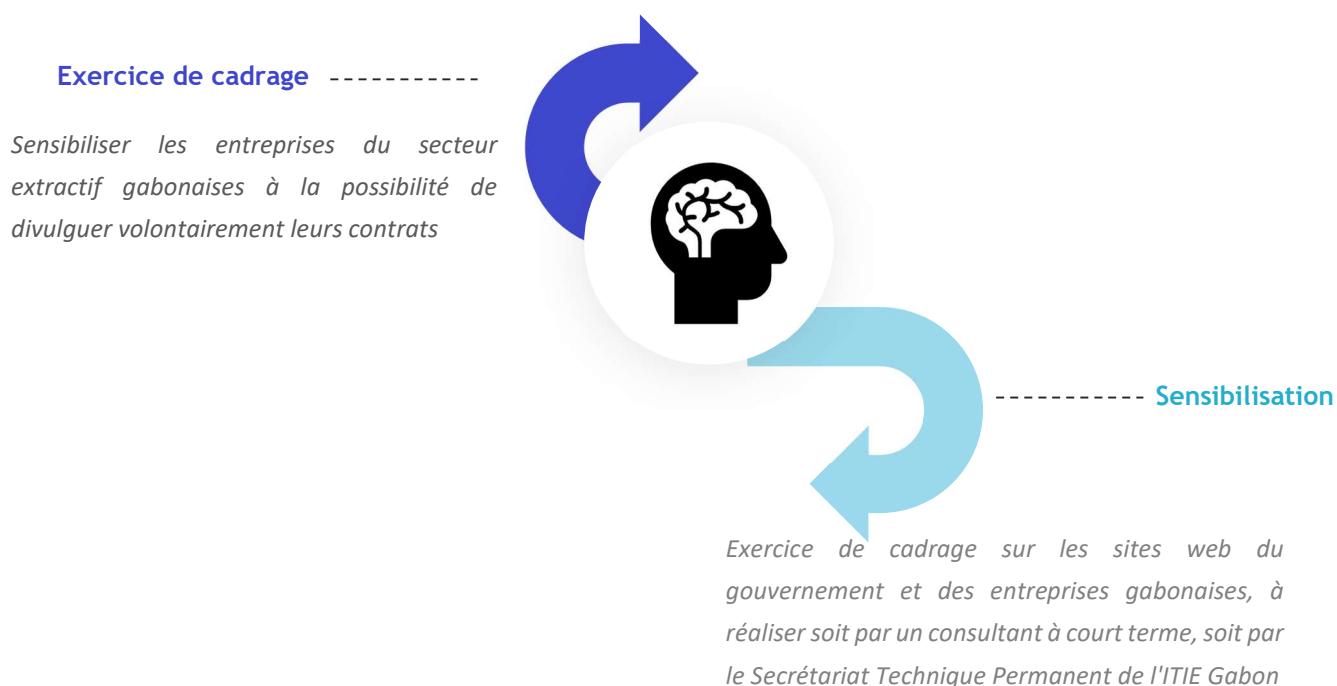
Il est possible de réaliser l'étude de cadrage des contrats signés à partir du 1er janvier 2021, ainsi que de tous les contrats actifs dans le secteur extractif au Gabon, sur une période s'étalant du 07 au 19 décembre 2023.

3.4. Analyser la situation actuelle de divulgation des contrats du Gabon et identifier les solutions immédiates

Bien que les barrières juridiques et les clauses de confidentialité soient des sujets importants dans le cadre des discussions sur la divulgation des contrats, ces discussions se focalisent souvent de manière excessive sur ces questions. Afin de progresser, le GMP de l'ITIE Gabon gagnerait peut-être à commencer par une analyse des pratiques actuelles de divulgation des contrats du Gabon.

Le GMP de l'ITIE Gabon peut réaliser :

FIGURE 4: PRISE DE CONNAISSANCE



Il est prévu que la prise de connaissance des pratiques actuelles de divulgation des contrats au Gabon suivie d'une campagne de sensibilisation sur la divulgation volontaire des contrats ait lieu le 20 décembre 2023 au 09 janvier 2014.

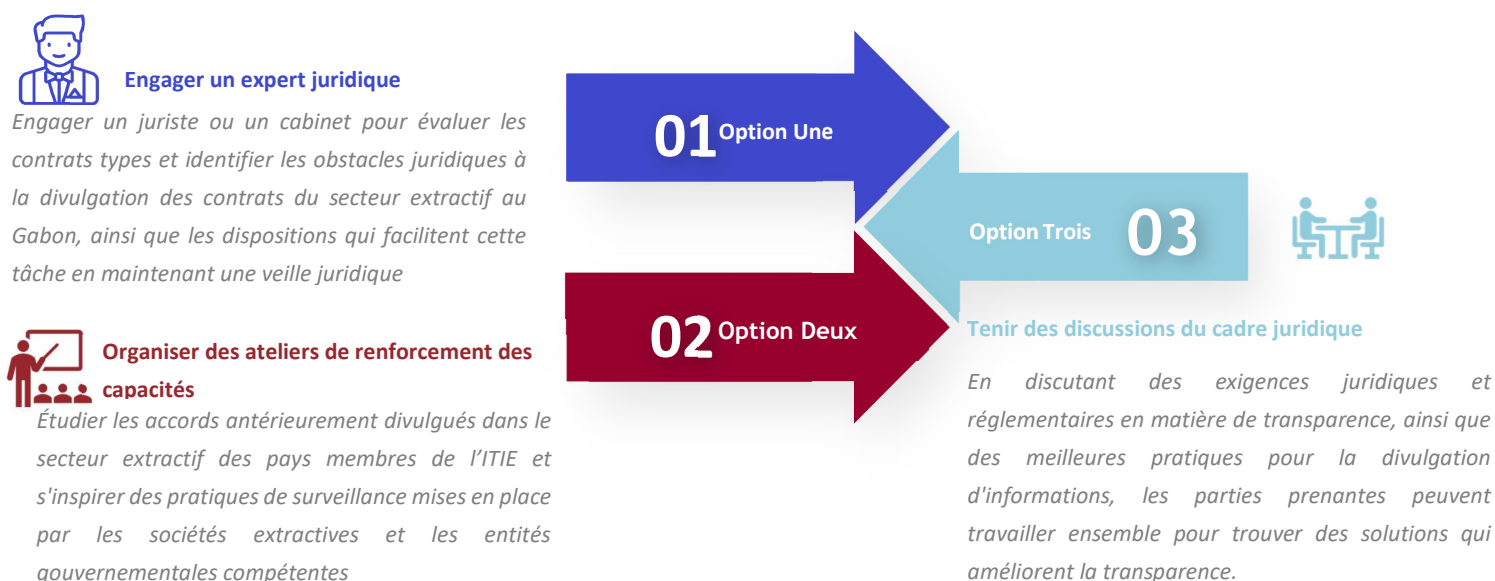
3.5. Procéder à un examen juridique et convenir de recommandations pour surmonter les obstacles juridiques

Le GMP de l'ITIE Gabon gagnerait à comprendre les règlements sur les marchés du Gabon, y compris tout obstacle légitime à la transparence des contrats. Néanmoins, il est essentiel de mentionner que, au cours de ce processus, les évaluations juridiques ne devraient pas empêcher d'éventuelles divulgations telles que discuté ci-dessus. Si le GMP de l'ITIE Gabon conclut qu'un examen juridique est nécessaire en raison d'obstacles, il devrait déterminer si les lois ou règlements du gouvernement exigent ou interdisent la divulgation des contrats et des licences. Pour ce faire, il est important de répondre aux questions suivantes :

- *Quelles sont les réglementations régissant les contrats au Gabon ? Quels sont les différents types de contrats existants et en quoi sont-ils différents les uns des autres ? Quelles annexes et documents supplémentaires devraient être inclus dans le cadre d'un contrat d'extraction ?*
- *Quel est l'organisme gouvernemental chargé de superviser et de maintenir ces contrats ?*
- *Existe-t-il des obstacles juridiques à la divulgation de ces informations ?*
- *Y a-t-il des réformes en cours concernant la divulgation des contrats ?*

Toutefois, les activités suivantes doivent être réalisées par le GMP de l'ITIE Gabon pour améliorer la transparence des contrats :

FIGURE 5: EXAMEN JURIDIQUE



Compte tenu de l'importance et de la sensibilité des informations incluses dans les contrats du secteur extractif au Gabon, il est nécessaire de réaliser une analyse juridique pour surmonter les obstacles éventuels. Cette analyse pourrait être effectuée sur une période allant du 10 janvier au 16 février 2024, afin d'assurer une évaluation complète et rigoureuse des réglementations en vigueur.

3.6. Trouver un accord sur les méthodes à utiliser pour la divulgation des contrats au Gabon

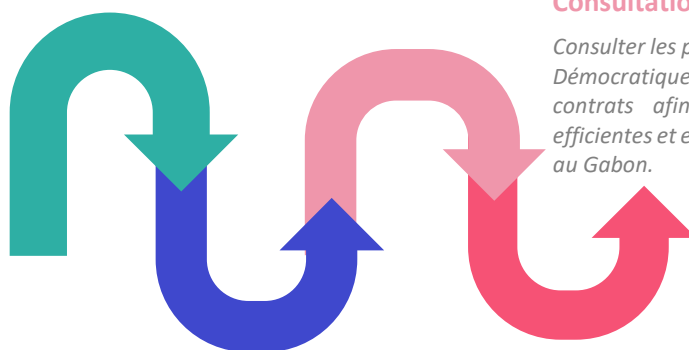
Les pays utilisent diverses approches pour publier les contrats du secteur extractifs. Certains pays tel que la Sierra Leone et les Philippines utilisent des plateformes spécialisées resourcecontracts.org, entreprises. Ceci peut être réalisé.

Suite aux exemples cités au-dessus, il est important pour les GMP de l'ITIE Gabon :

FIGURE 6 ENQUETE ET APPRENTISSAGE

Examen sur les pratiques actuelles

Examiner les pratiques actuelles de divulgation des contrats pétroliers et miniers au Gabon, ainsi que les plateformes disponibles au niveau des différentes Administrations gouvernementales, telles que la DGMG, la DGH, le Ministère de la Bonne Gouvernance et l'ITIE Gabon.



Réunion du GMP de l'ITIE Gabon

Réunion du GMP de l'ITIE Gabon, de la DGH et la DGMG pour déterminer les lacunes dans les pratiques actuelles de divulgation des contrats au Gabon et identifier les améliorations nécessaires.

Consultation des Pairs

Consulter les pairs du Sénégal et de la République Démocratique du Congo qui divulguent déjà leurs contrats afin de déterminer des méthodes efficaces et efficaces de divulgation des contrats au Gabon.

Avoir de Ressources nécessaires

Déterminer les ressources nécessaires pour établir et maintenir des systèmes efficaces de divulgation des contrats au Gabon

Il est prévu de réaliser une recherche sur les méthodes actuellement utilisées pour la divulgation des contrats au Gabon, pour parvenir à un accord sur la méthode à adopter. Ensuite, une réunion sera organisée avec le GMP de l'ITIE Gabon, la DGH et la DGMG pour déterminer les lacunes dans les pratiques actuelles et les ressources nécessaires à la mise en place d'un système efficace de divulgation. Cette étape est prévue du 20 février au 08 mars 2024.

3.7. Réaliser des activités de renforcement des capacités du GMP de l'ITIE Gabon et les parties prenantes

L'objectif de transparence des contrats ne devrait pas se limiter à la seule divulgation, mais devrait également contribuer à améliorer la gouvernance du secteur extractif Gabonais. Pour ce faire, il est important que les parties prenantes comprennent les contrats et acquièrent l'expertise nécessaire pour analyser les dispositions contractuelles. En outre, le GMP de l'ITIE Gabon devrait examiner les moyens de surveiller le respect des obligations contractuelles pour s'assurer que les termes et conditions sont respectés au Gabon. Il est donc important d'organiser :

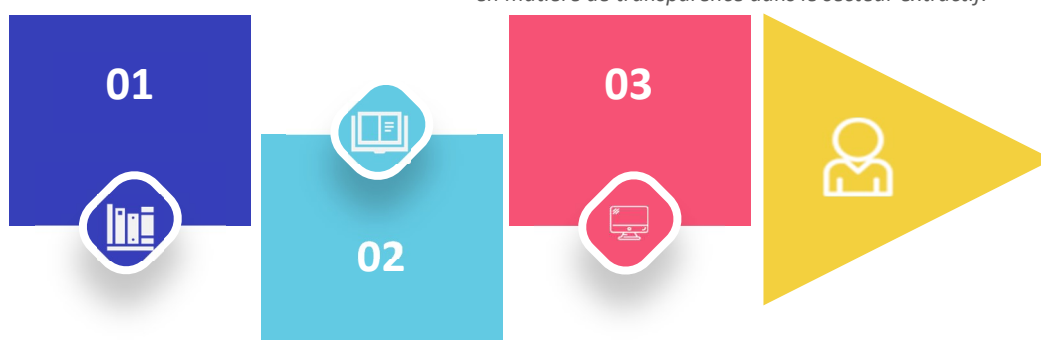
FIGURE 7 : ÉTAPES DE REALISATION

Ateliers sur l'analyse des contrats

Il s'agit d'ateliers dont l'objectif est d'aider les participants à comprendre les différentes clauses et les termes couramment utilisés dans les contrats. DGH, DGMG et GMP de l'ITIE Gabon.

L'apprentissage du GMP de l'ITIE

Il s'agit de l'apprentissage par les pairs du GMP de l'ITIE Gabon avec d'autres pays membres, notamment le Sénégal, la République de Madagascar ou la République Démocratique du Congo. Cet apprentissage consiste à établir des partenariats et des échanges de connaissances entre les différents pays afin de partager les meilleures pratiques et d'améliorer les performances en matière de transparence dans le secteur extractif.



Formation GMP de l'ITIE Gabon sur la manière de relier l'utilisation des contrats

La formation du GMP de l'ITIE Gabon devrait également inclure la manière de lier l'utilisation des contrats à d'autres outils pour orienter la politique, tels que la modélisation financière et la prévision des revenus au Gabon.

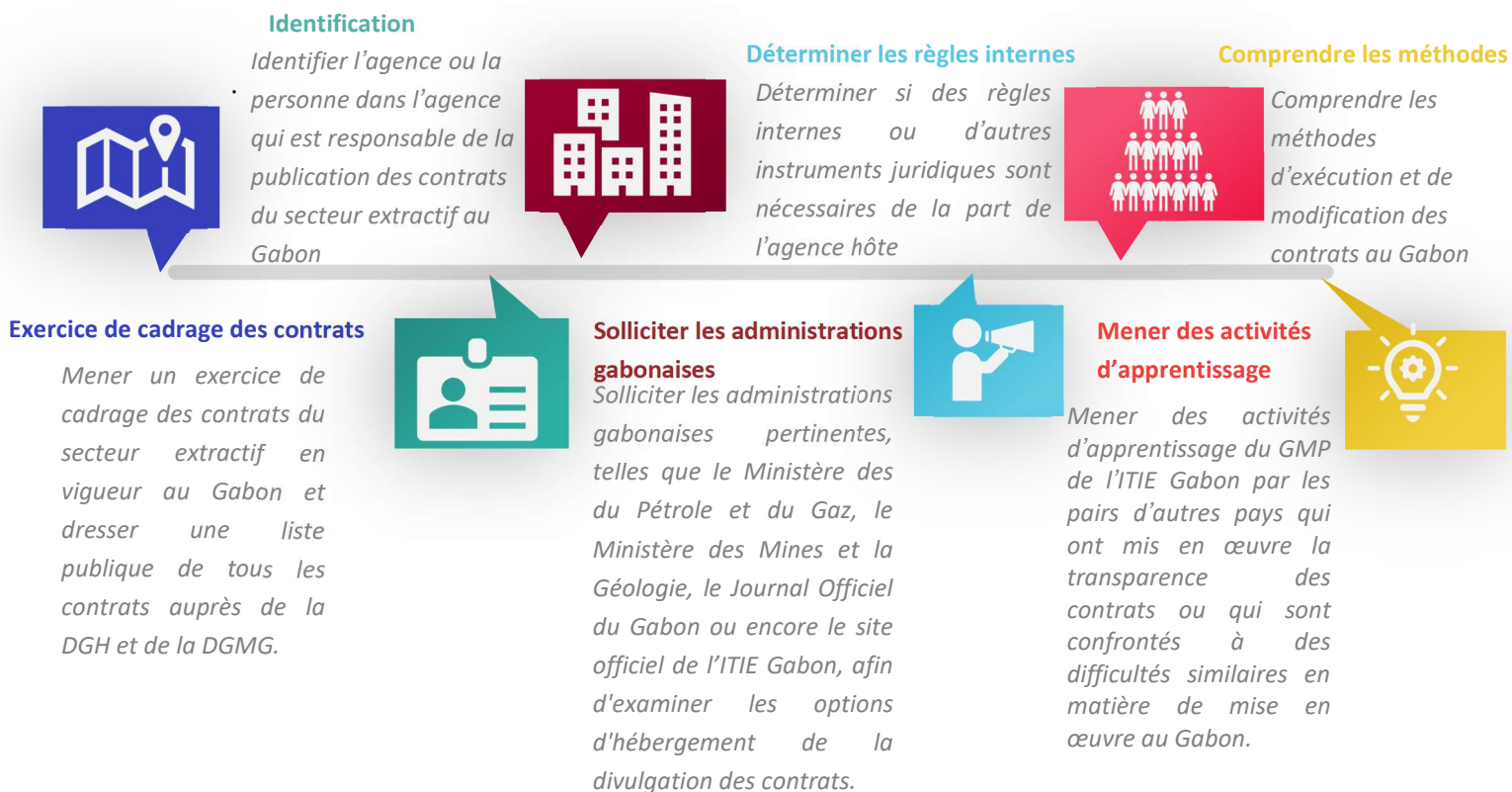
Initier des ateliers, des formations ainsi que des sessions d'apprentissage seront des groupes d'intérêts de l'ITIE du Sénégal, de la République de Madagascar et de la République Démocratique du Congo pour renforcer les capacités du GMP de l'ITIE Gabon et des parties prenantes telles que la DGH, la DGMG et la Société Civile. Cette étape est prévue pour se dérouler sur une période allant du 11 mars au 1^{er} avril 2024.

3.8. Divulgation effective des contrats du secteur extractif au Gabon

Pour parvenir à une divulgation effective des contrats du secteur extractif au Gabon, le GMP de l'ITIE Gabon devrait envisager de prendre des mesures pour veiller à ce que les divulgations soient effectives. Cela nécessite d'inclure le texte complet de tous les contrats du secteur extractif et les annexes, ou addenda qui décrivent les détails sur les droits d'exploitation et d'exploration. Les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent fournir une liste de tous les contrats et licences actifs au Gabon, en

indiquant ceux qui sont accessibles au public et ceux qui ne le sont pas. Pour tous les contrats et licences publiés, une référence ou un lien vers leur emplacement doit être fourni. Dans les cas où un contrat ou une licence n'est pas publié, les obstacles juridiques ou pratiques doivent être documentés et expliqués. En prenant ces mesures, le GMP l'ITIE Gabon peut aider à faire en sorte que toutes les parties prenantes aient accès à l'information dont ils ont besoin.

FIGURE 8: PROCESSUS DE DIVULGATION



Avant la divulgation effective des contrats, le GMP de l'ITIE Gabon devra initier un certain nombre d'activités telle le recensement des contrats actifs du secteur extractif du Gabon, organise les rencontres avec le Ministre des Hydrocarbures et le Ministre de Mines ou le responsable du Journal Officiel pour cordonner la divulgation des contrats sur une plateforme numérique. Cette étape est prévue pour se dérouler sur une période allant du 02 avril au 28 mai 2024.

3.9. Identifier les ressources

Le plan de travail du GMP de l'ITIE Gabon doit inclure tous les coûts et ressources nécessaires pour mettre en œuvre les activités de transparence des contrats conformément à la norme l'ITIE. Ils doivent également élaborer une stratégie pour trouver des financements en cas de besoin.



3.10. Établir des délais réalisables pour toutes les activités

Le GMP de l'ITIE Gabon doit s'engager à identifier des objectifs mesurables avec des échéances précises pour mener à bien ces activités.

ANNEXES

Annexe : Phase 1

N°	Activités	Année 2023																																			
		avr-23				mai-23				juin-23				juil-23				août-23				sept-23				oct-23				nov-23				déc-23			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4				
1	Discuter des objectifs de divulgation des contrats																																				
	<i>Discuter de la mise en place des objectifs claires pour la divulgation des contrats</i>																																				
	<i>Prise en compte et analyse des recommandations relatives aux discussions sur les objectifs de divulgation</i>																																				
2	Participation des secteurs public et privé																																				
	<i>Initier des discussions entre les Administrations gouvernementales et les entreprises du secteur extractif</i>																																				
	<i>Passer en revue la norme mondiale sur la divulgation des contrats ainsi que les bonnes pratiques au sein du gouvernement et des entreprises du secteur extractif impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon</i>																																				

N°	Activités	Année 2023																																			
		avr-23				mai-23				juin-23				juil-23				août-23				sept-23				oct-23				nov-23				déc-23			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4				
	<i>Organiser des formations par les pairs avec les pays tels que le Sénégal, la République du Congo ou encore la République Démocratique du Congo</i>																																				
	<i>Sensibiliser les sociétés du secteur extractif à la transparence des contrats au Gabon et les encourager à soutenir l'État dans cette démarche</i>																																				
	<i>Consulter les membres du GMP de l'ITIE Gabon pour documenter les principales contraintes liées à la divulgation contractuelle</i>																																				
	<i>Tenir des entretiens avec la société civile et d'autres groupes d'intérêt afin d'identifier, de documenter et de communiquer les demandes de la population concernant la transparence des contrats au Gabon</i>																																				
3	Identifier tous les contrats du secteur extractifs en vigueur au Gabon et les contrats signés à partir 1 er janvier 2021																																				

N°	Activités	Année 2023																																			
		avr-23				mai-23				juin-23				juil-23				août-23				sept-23				oct-23				nov-23				déc-23			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4				
	<i>Étude de cadrage des contrats du secteur extractifs en vigueur au Gabon</i>																																				
	<i>Identifier les appels d'offres et les négociations de contrats actuels et avenir</i>																																				
4	Analyse de la situation actuelle de divulgation des contrats du Gabon et identifier les solutions immédiates																																				
	<i>Exercice de cadrage sur les sites web du gouvernement et des entreprises</i>																																				
	<i>Sensibiliser les entreprises à la possibilité de divulguer volontairement leurs contrats</i>																																				

Phase 2

N°	Activités	Année 2024																			
		janv-24				févr-24				mars-24				avr-24				mai-24			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
5	Procéder à un examen juridique et convenir de recommandations pour surmonter les obstacles juridiques																				
	<i>Faire évaluer par un juriste les contrats types et identifier les obstacles juridiques à la divulgation de ces contrats</i>																				
	<i>Tenir des discussions du cadre juridique avec les entreprises et les ministères pour favoriser la transparence</i>																				
	<i>Organiser des ateliers de renforcement des capacités</i>																				
6	Trouver un accord sur les méthodes à utiliser pour la divulgation des contrats																				
	<i>Examiner les pratiques actuelles de divulgation des contrats et les plateformes disponibles</i>																				
	<i>Déterminer les lacunes dans les pratiques actuelles de divulgation afin de déterminer si des améliorations sont nécessaires</i>																				
	<i>Identifier des méthodes efficaces et efficaces de divulgation des contrats qui peuvent être intégrées aux systèmes actuels</i>																				

N°	Activités	Année 2024																			
		janv-24				févr-24				mars-24				avr-24				mai-24			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
	<i>Déterminer les ressources nécessaires pour établir et maintenir des systèmes efficaces de divulgation des contrats</i>																				
7	Réaliser des activités de renforcement des capacités																				
	<i>Ateliers sur l'analyse des contrats</i>																				
	<i>Apprentissage par les pairs avec les autres pays</i>																				
	<i>Formations sur la manière de relier l'utilisation des contrats avec d'autres outils afin d'orienter la politique</i>																				
8	Divulgation effective des contrats du secteur extractif																				
	<i>Exercice de cadrage des contrats extractifs en vigueur dans le pays et dresser une liste publique de tous les contrats</i>																				
	<i>Solliciter les ministères pertinents qui pourraient héberger le site de divulgation des contrats</i>																				
	<i>Comprendre les modalités d'exécution et de modification des contrats</i>																				
	<i>Identifier l'agence ou la personne dans l'agence qui est responsable de la publication des contrats</i>																				

N°	Activités	Année 2024																			
		janv-24				févr-24				mars-24				avr-24				mai-24			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
	<i>Déterminer si des règles internes ou d'autres instruments juridiques sont nécessaires de la part de l'agence hôte</i>																				
	Temps nécessaire pour toutes les activités																				